

DEPUIS 1938

GROUPE

**GMR**

MARTIN  
RETORD

CONSEIL  
EXPERTISE COMPTABLE  
COMMISSARIAT AUX COMPTES

[WWW.GMRONLINE.NET](http://WWW.GMRONLINE.NET)

## **FONDATION DU BOCAGE**

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

*EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018*

**Pascal MARTIN-RETORD**

Expert-Comptable Diplômé  
Commissaire aux Comptes  
Expert Judiciaire en Comptabilité

Diplômé de l'IEP de Paris (SCIENCES-PO)  
Diplômé de l'UT de Grenoble  
Maître en Droit  
Mastère Spécialisé de l'ESSEC  
en Systèmes d'Information

**FONDATION DU BOCAGE**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
*EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018*

**FONDATION DU BOCAGE**

339, rue de Costa de Beauregard  
73000 CHAMBERY

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**

Aux adhérents,

**1. OPINION**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association *LA FONDATION DU BOCAGE* relatifs à l'exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport et caractérisés par :

* un total de bilan de	16.555.456 euros
* un chiffre d'affaires de	5.576.203 euros
* un résultat net de	38.773 euros

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

**2. FONDEMENT DE L'OPINION**

**2.1. Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

## **2.2. Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période courue depuis le début de l'exercice contrôlé jusqu'à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## **3. OBSERVATION**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points « autres informations pour donner une image fidèle » de l'annexe des comptes, relatifs à l'amortissement des bâtiments et constructions dans le paragraphe « Amortissements dérogatoires » (page 4 de l'annexe), à l'amortissement du bâtiment de la Cardinière dans le paragraphe « Lycée » (page 4 de l'annexe) et à l'amortissement des trois villas de Bormes Les Mimosas dans le paragraphe « Centres de vacances » page 5 de l'annexe.

## **4. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- Votre fondation pratique une politique d'amortissement conforme aux indications portées dans l'annexe. Nous nous sommes assurés par sondage de la vraisemblance des durées retenues.
- Votre fondation constitue des provisions pour dépréciation des créances douteuses ou litigieuses, telles que décrites dans l'annexe. Nous avons procédé à l'appréciation de ces estimations sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'appréciation de ces méthodes.

- Le poste « Valeurs mobilières de placement » figure au bilan pour le coût historique des titres acquis. Une provision a été constituée lorsque la valeur des titres observée à la clôture était inférieure à ce coût historique. Nous avons vérifié par sondage l'application de cette méthode.
- Votre fondation constitue une provision pour engagements de retraite telle que décrite en annexe. Nous avons procédé à l'appréciation de cette estimation sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage la méthode appliquée.
- Votre fondation évalue ses éléments de passif conformément aux règles et principes en vigueur. Nous avons opéré les contrôles qui nous ont paru nécessaires pour nous acquérir l'assurance raisonnable de la fiabilité des méthodes mise en œuvre.
- L'hypothèse de la continuité de l'exploitation a été retenue pour l'établissement des comptes annuels de votre fondation, conformément aux principes énoncés dans les notes « Règles et méthodes comptables » de l'annexe. Nous avons vérifié le caractère approprié de ce principe à partir des informations qui nous ont été communiquées à ce jour.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément. De la même manière, nous n'exprimons pas d'opinion sur les comptes des établissements pris individuellement.

## **5. VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ADHERENTS**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

## **6. RESPONSABILITE DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVE AUX COMPTES ANNUELS**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

## **7. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

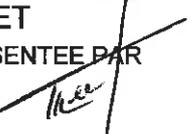
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

FAIT A CHAMBERY, LE 24 AVRIL 2019,  
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES,

MARTIN RETORD ET ASSOCIES  
NIVOLET  
REPRESENTEE PAR

  
PASCAL MARTIN-RETORD

ACTIF	Arrêté au 31/12/2018 Durée 12 mois			31/12/2017 12 mois
	BRUT	AMORT/PROV	NET	NET
	<b>Actif Immobilisé</b>			
<b>Immobilisations Incorporelles</b>				
Frais de recherche et développement	14 205,00	-6 130,99	8 074,01	12 809,01
Autres	1 669 301,84	-66 619,41	1 602 682,43	1 991 767,82
<b>Immobilisations Corporelles</b>				
Terrains	2 098 971,70		2 098 971,70	2 141 878,58
Constructions	17 337 240,15	-9 129 591,43	8 207 648,72	10 187 559,87
Installations techniques matériel et outillage	1 342 998,86	-1 190 184,12	152 814,74	179 108,50
Autres	2 369 534,21	-1 849 553,64	519 980,57	593 521,92
Immobilisations corporelles en cours	100 498,08		100 498,08	223 856,88
<b>Immobilisations Financières</b>				
Participations	266 444,98		266 444,98	266 444,98
Autres titres Immobilisés	587,00		587,00	560,00
Prêts	118 164,23		118 164,23	112 885,93
Autres	6 094,86		6 094,86	6 764,16
<b>TOTAL I</b>	<b>25 324 040,91</b>	<b>-12 242 079,59</b>	<b>13 081 961,32</b>	<b>15 317 157,65</b>
<b>Comptes de Liaison</b>				
Comptes de Liaison				
Comptes de Liaison				
<b>TOTAL II</b>				
<b>Actif Circulant</b>				
<b>Stocks et en cours</b>				
<b>Avances et acomptes versés sur commandes</b>				
Avances et acomptes versés sur commandes	26 667,69		26 667,69	14 933,36
<b>Créances</b>				
Créances redevables usagers et comptes rattachés	876 970,32	-42 279,04	834 691,28	1 210 996,21
Autres	108 428,81		108 428,81	91 362,76
<b>Valeurs mobilières de placement</b>				
Valeurs mobilières de placement	255 151,26	-10 444,46	244 706,80	252 036,13
<b>Disponibilités</b>				
Disponibilités	2 223 071,47		2 223 071,47	772 874,54
<b>TOTAL III</b>	<b>3 490 289,55</b>	<b>-52 723,50</b>	<b>3 437 566,05</b>	<b>2 342 203,00</b>
<b>Comptes de Régularisation</b>				
<b>Charges constatées d'avance</b>				
Charges constatées d'avance	35 928,21		35 928,21	39 781,48
<b>Charges à répartir sur plusieurs exercices</b>				
<b>Primes de remboursement des obligations</b>				
<b>Ecarts de conversion Actif</b>				
<b>TOTAL IV</b>	<b>35 928,21</b>		<b>35 928,21</b>	<b>39 781,48</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>28 850 258,67</b>	<b>-12 294 803,09</b>	<b>16 555 455,58</b>	<b>17 699 142,13</b>

<b>PASSIF</b>	Arrêté au 31/12/2018	
	Durée 12 mois	
	31/12/2017	12 mois
<b>Fonds propres</b>		
<b>Capital</b>		
Fonds associatifs sans droit de reprise (dont legs ,subv. d'invest. renouv)	14 937 776,96	14 991 001,97
Capital		
<b>Ecart de réévaluation</b>		
<b>Réserves statutaires et réglementées</b>		
Autres réserves		
<b>Report à nouveau</b>		
Report à nouveau (gestion non contrôlée)		
depenses refusées par l'autorité de tarification ou inopposables aux financeurs	-5 580 285,13	-5 304 296,39
depenses non opposables aux tiers financeurs	-17 753,00	1 407,36
	-302 116,02	-311 899,46
<b>Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)</b>		
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	38 772,84	-151 267,94
<b>Fonds associatif avec droit de reprise</b>		
<b>Résultats sous contrôle tiers financeurs</b>		
Résultats sous contrôle tiers financeurs	61 100,96	-126 221,77
<b>Subventions d'investissement sur biens non renouvelables</b>		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	222 327,22	179 039,37
<b>Provisions réglementées</b>		
Provisions réglementées	1 866 696,70	2 019 380,77
<b>Droits des propriétaires (Commodats)</b>		
	<b>TOTAL I</b>	<b>11 226 520,53</b>
		<b>11 297 143,91</b>
<b>Comptes de Liaison</b>		
Comptes de Liaison		
Comptes de Liaison		
	<b>TOTAL II</b>	
<b>Provisions pour risques et charges</b>		
<b>Provisions pour risques</b>		
Provisions pour risques	13 500,00	13 500,00
<b>Provisions pour charges</b>		
Provisions pour charges	261 459,59	218 411,49
	<b>TOTAL III</b>	<b>274 959,59</b>
		<b>231 911,49</b>
<b>Fonds Dédiés</b>		
<b>Sur subventions de fonctionnement</b>		
Sur subventions de fonctionnement	39 517,86	39 517,86
<b>Sur autres ressources</b>		
	<b>TOTAL IV</b>	<b>39 517,86</b>
		<b>39 517,86</b>
<b>Dettes</b>		
<b>Emprunts Obligataires</b>		
<b>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit</b>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 083 898,21	3 969 057,19
<b>Emprunts et dettes financières divers</b>		
Emprunts et dettes financières divers	66 483,53	78 788,00
<b>Avances et acomptes recus sur commandes en cours</b>		
Avances et acomptes recus sur commandes en cours	49 662,00	48 833,87
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	270 540,37	398 608,17
<b>Dettes fiscales et sociales</b>		
Dettes fiscales et sociales	561 730,00	604 125,80
<b>Dettes sur immobilisations, comptes rattachés</b>		
Dettes sur immobilisations, comptes rattachés	119 535,75	196 064,87
<b>Autres dettes (d'exploitation)</b>		
Autres dettes (d'exploitation)	427 404,32	358 593,51
	<b>TOTAL V</b>	<b>4 579 254,18</b>
		<b>5 654 071,41</b>
<b>Comptes de régularisation</b>		
<b>Produits constatés d'avance</b>		
Produits constatés d'avance	435 203,42	476 497,46
<b>Ecart de conversion Passif</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>16 555 455,58</b>	<b>17 699 142,13</b>

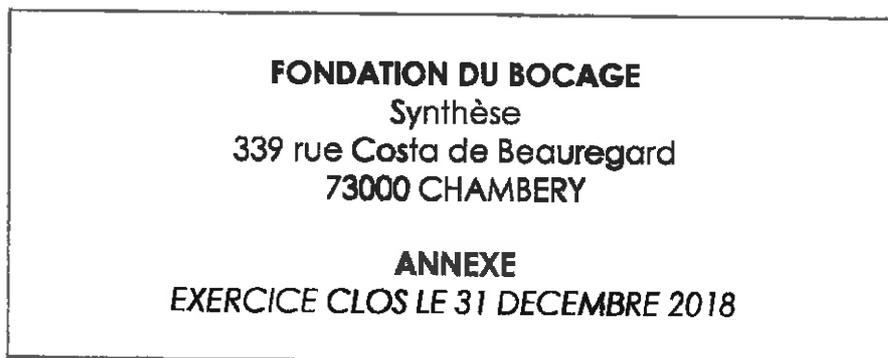
Compte de résultat

FONDATION CONSOLIDÉE 2018

	Arrêté au : Arrêté au 31/12/2018		Arrêté au 31/12/2017		Variation	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>Produit d'exploitation</b>						
Ventes de marchandises						
Production vendue (biens)	448 138,50	8,74	435 322,40	8,57	12 816,10	2,94
Production vendue (services)	5 128 064,26	100,00	5 077 609,16	100,00	50 455,10	0,99
<b>Chiffre d'affaire</b>	<b>5 576 202,76</b>	<b>108,74</b>	<b>5 512 931,56</b>	<b>108,57</b>	<b>63 271,20</b>	<b>1,15</b>
Production stockée						
Production immobilisée	2 782,23	0,05	137 413,58	2,71	-134 631,35	-97,98
Subventions d'exploitation	759 115,85	14,80	840 469,04	16,55	-81 353,19	-9,68
Reprises/prov. & amort, transf. de charge	197 240,10	3,85	187 290,77	3,69	9 949,33	5,31
Autres produits	70 975,05	1,38	123 309,30	2,43	-52 334,25	-42,44
<b>PRODUIT D'EXPLOITATION TOTAL I</b>	<b>6 606 315,99</b>	<b>128,83</b>	<b>6 801 414,25</b>	<b>133,95</b>	<b>-195 098,26</b>	<b>-2,87</b>
<b>Charges d'exploitation</b>						
Achats de marchandises						
Variation de stocks						
Achat de matières premières et autres						
Autres achats et charges externes	1 784 157,73	34,79	1 873 709,58	36,90	-89 551,85	-4,78
Impôts, taxes et versements assimilés	301 088,33	5,87	258 972,82	5,10	42 115,51	16,26
Salaires et traitements	2 774 606,81	54,11	2 782 413,67	54,80	-7 806,86	-0,28
Charges sociales	1 160 159,41	22,62	1 141 193,37	22,48	18 966,04	1,66
Dotation	782 400,20	15,26	822 721,94	16,20	-40 321,74	-4,90
Autres charges	64 365,36	1,26	47 922,55	0,94	16 442,81	34,31
<b>CHARGES D'EXPLOITATION TOTAL II</b>	<b>6 866 777,84</b>	<b>133,91</b>	<b>6 926 933,93</b>	<b>136,42</b>	<b>-60 156,09</b>	<b>-0,87</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-260 461,85</b>	<b>-5,08</b>	<b>-125 519,68</b>	<b>-2,47</b>	<b>-134 942,17</b>	<b>107,51</b>
<b>Opération en commun</b>						
Bénéfice attribué, perte transférée Total III						
Perte supportée, bénéfice transféré Total IV	-51 047,11	-1,00	-23 647,26	-0,47	-27 399,85	115,87
<b>OPÉRATION EN COMMUN</b>	<b>-51 047,11</b>	<b>-1,00</b>	<b>-23 647,26</b>	<b>-0,47</b>	<b>-27 399,85</b>	<b>115,87</b>
<b>Produits financiers</b>						
Produits financiers de participations						
Autres valeurs mob., créances d'actif im.						
Autres intérêts et produits assimilés	7 540,36	0,15	9 046,99	0,18	-1 506,63	-16,65
Reprises/provisions et transfert de char	3 115,08	0,06	6 230,74	0,12	-3 115,66	-50,00
Différences positives de change						
Produits net/cession des V.M.P			23 823,44	0,47	-23 823,44	-100,00
<b>PRODUITS FINANCIERS TOTAL V</b>	<b>10 655,44</b>	<b>0,21</b>	<b>39 101,17</b>	<b>0,77</b>	<b>-28 445,73</b>	<b>-72,75</b>
<b>Charges financières</b>						
Charges financières	74 885,68	1,46	71 751,08	1,41	3 134,60	4,37
Autres charges financières	10 444,41	0,20	3 115,08	0,06	7 329,33	235,29
<b>CHARGES FINANCIÈRES TOTAL VI</b>	<b>85 330,09</b>	<b>1,66</b>	<b>74 866,16</b>	<b>1,47</b>	<b>10 463,93</b>	<b>13,98</b>
<b>RÉSULTATS FINANCIERS</b>	<b>-74 674,65</b>	<b>-1,46</b>	<b>-35 764,99</b>	<b>-0,70</b>	<b>-38 909,66</b>	<b>108,79</b>
<b>RÉSULTATS COURANTS AVANT IMPÔTS</b>	<b>-386 183,61</b>	<b>-7,53</b>	<b>-184 931,93</b>	<b>-3,64</b>	<b>-201 251,68</b>	<b>108,82</b>
<b>Produits exceptionnels</b>						
Sur opération de gestion	56 374,09	1,10	169 042,65	3,33	-112 668,56	-66,53
Sur opération en capital	1 927 267,22	37,58	374 928,44	7,38	1 552 338,78	414,04
Reprises/provisions et transfert de char	322 092,87	6,28	14 550,32	0,29	307 542,55	2 113,65
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS TOTAL VII</b>	<b>2 305 934,18</b>	<b>44,97</b>	<b>558 521,41</b>	<b>11,00</b>	<b>1 747 412,77</b>	<b>312,86</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>						
Sur opération de gestion	10 333,56	0,20	6 796,25	0,13	3 537,31	52,05
Sur opération en capital	1 701 235,37	33,18	359 902,17	7,09	1 341 333,20	372,69
Dotation aux amortissements et aux prov.	169 408,80	3,30	158 159,00	3,11	11 249,80	7,11
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES TOTAL VIII</b>	<b>1 880 977,73</b>	<b>36,68</b>	<b>524 857,42</b>	<b>10,34</b>	<b>1 356 120,31</b>	<b>258,38</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>424 956,45</b>	<b>8,29</b>	<b>33 663,99</b>	<b>0,66</b>	<b>391 292,46</b>	<b>1 162,35</b>
Participation des salariés						
<b>PARTICIPATION DES SALARIÉS TOTAL IX</b>						
Impôts sur les bénéfices						
<b>TOTAL X</b>						
<b>PRODUITS</b>	<b>8 922 985,61</b>	<b>174,00</b>	<b>7 399 036,83</b>	<b>145,72</b>	<b>1 523 868,78</b>	<b>20,60</b>
<b>CHARGES</b>	<b>8 884 132,77</b>	<b>173,25</b>	<b>7 550 304,77</b>	<b>148,70</b>	<b>1 333 828,00</b>	<b>17,67</b>
<b>SOLDE INTERMÉDIAIRE</b>	<b>38 772,84</b>	<b>0,76</b>	<b>-151 267,94</b>	<b>-2,98</b>	<b>190 040,78</b>	<b>-125,63</b>
<b>Total XI</b>						
Eng. à réaliser sur ressources affectés						
Rep. ress non utilisées Exc antérieurs						
<b>TOTAL XI</b>						
<b>EXCÉDENT OU DÉFICIT</b>	<b>38 772,84</b>	<b>0,76</b>	<b>-151 267,94</b>	<b>-2,98</b>	<b>190 040,78</b>	<b>-125,63</b>



**FONDATION DU BOCAGE**  
**Synthèse**  
**du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018**  
**COMPTES ANNUELS**



La présente annexe est relative aux comptes de l'exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2018, caractérisés notamment par les données suivantes :

- total du bilan	16.555.455 €
- résultat net :	38.773 €
- chiffre d'affaires :	5.576.203 €

● **REGLES ET METHODES COMPTABLES**

○ **Principes généraux**

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base,

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

### o Immobilisations et amortissements

La valeur brute des éléments corporels de l'actif Immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En conformité avec les dispositions du Plan Comptable Général 2005, les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction des durées d'utilisation estimées.

Les valeurs résiduelles ne sont déduites des bases amortissables qu'à partir du moment où elles sont significatives et mesurables.

Le plan d'amortissement a été suspendu pour les constructions dont la valeur résiduelle estimée était supérieure à la valeur comptable nette au bilan d'ouverture

Les amortissements pour dépréciation des immobilisations sont calculés suivant le mode linéaire (L) ou dégressif (D) en fonction des durées d'utilisation suivantes :

Concessions, brevets et droits similaires	1 à 3 ans (L)
Constructions	10 à 50 ans (L)
Agencements des Constructions	5 à 30 ans (L)
Installations techniques et matériel	3 à 20 ans (L)
Installations générales, agencements, aménagements	3 à 25 ans (L)
Matériel de transport	5 ans (L)
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans (L)
Mobilier	3 à 10 ans (L)

### o Stocks

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition, selon la méthode du coût moyen unitaire pondéré

### o Créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### o Provisions pour dépréciation d'actif

Elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrecouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes



FONDATION DU BOCAGE  
Synthèse  
du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018  
COMPTES ANNUELS

o **Participations, autres titres Immobilisés, valeurs Immobilières de placement**

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de l'écart.

o **Provisions réglementées**

Les provisions réglementées figurant au bilan comprennent les éléments suivants :

\*La provision pour amortissement dérogatoire qui correspond à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés selon le mode économique.

\* ainsi que les provisions réglementées suivantes:

Provision règlementée couverture BRF : 72.821,17 €

Différence de réalisation d'actif : 36.911,81 €

La contrepartie des provisions réglementées est inscrite au compte de résultat dans les charges et produits exceptionnels.

o **Provisions pour risques et charges**

Les provisions pour risques et charges, dont le solde s'élève à 274.959 €, correspondent aux provisions sur les engagements de retraite pour 261.459 € ainsi que 13.500 € de provision pour risques pour le Prud'hommes.

o **Changement de méthode comptable**

Aucun changement n'a été opéré en 2018.

o **Autres informations pour donner une image fidèle**

\* Amortissements dérogatoires

En application du plan comptable général 2005, aucune dotation aux amortissements économiques concernant les bâtiments et constructions n'a été



FONDATION DU BOCAGE  
Synthèse  
du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018  
COMPTES ANNUELS

constatée, leur valeur résiduelle étant estimée supérieure à leur valeur comptable nette au bilan d'ouverture.

En revanche malgré l'absence de fiscalité pour la Fondation, ces bâtiments font l'objet d'un amortissement dérogatoire comptabilisé en charges pour 169.408 euros en 2018. Le cumul des amortissements dérogatoires s'élève à 1.756.964 euros au 31 décembre 2018. Suite à la vente des Charmilles, une reprise de 322.093 euros a été effectuée.

\* MECS

Depuis l'arrêté de bilan 2008, la norme comptable M22 est appliquée au niveau de l'établissement de la Maison d'enfants. Cette norme est applicable aux établissements et services privés sociaux et médicaux relevant du I de l'article L.312-1 du code de l'ASF.

Les capitaux propres sont ainsi ventilés selon cette norme comptable.

L'affectation définitive du résultat de l'année 2016 n'ayant pas encore été en totalité validée par la DVS, le résultat 2016 figure en partie dans le compte 1150016 – Résultat 2016 en attente affectation.

L'affectation définitive du résultat de l'année 2017 n'ayant pas encore été en totalité validée par la DVS, le résultat 2017 figure en partie dans le compte 1150017 – Résultat 2017 en attente affectation.

Les salaires versés en 2018 sur la Maison d'Enfants correspondent à un effectif moyen de 65 ETP (effectif temps plein) dont 58.40 ETP non cadres.

\*Lycée

Les salaires bruts des enseignants du lycée rémunérés par l'Etat se sont élevés à 1.132.729,51 euros en 2018.

Les salaires versés en 2018 sur le Lycée correspondent à un effectif moyen de 18,80 ETP (effectif temps plein) dont 9,43 non cadres.

Au 31/12/2018, il n'y a pas de travaux en cours.

Le bâtiment La Cardinière n'a pas fait l'objet d'un amortissement économique ni dérogatoire car il n'est pas susceptible de dépréciation. Seuls les travaux de rénovation sont amortis sur leur durée d'utilisation prévue.

\*Exploitation du Lycée

Les salaires versés en 2018 sur l'exploitation sont à Néant.



FONDATION DU BOCAGE  
Synthèse  
du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018  
COMPTES ANNUELS

Il n'y a plus d'activité de prestations paysagères sur cet établissement. Cette activité est assurée par le lycée dans le cadre des chantiers pédagogiques des élèves.

\*Fondation

La somme de 39.517,86 €uros qui figure au compte 194000 « fonds dédiés » provient de la succession BAYARD. Elle avait été léguée au profit des élèves en difficulté financière.

Pour les travaux en cours:

Le montant de 84.082,79 euros porté en travaux en cours au bilan 2018 correspond à:

- 3.986,40 euros d'appel de fonds d'Albanne pour les travaux de sécurité du 9-11 rue Bonivard et la création d'un local poubelle.
- 80.096,40 € d'études pour l'extension du restaurant scolaire

Les salaires versés en 2018 sur la Fondation correspondent à un effectif moyen de 5,32 ETP (effectif temps plein) dont 1 ETP cadre.

Les plus-values latentes sur les valeurs mobilières de placement s'élèvent à 40.794,97€ en date du 31 décembre 2018.

\*Centre de Vacances

Les travaux en cours, qui s'élèvent à 16.415,29 euros au 31 décembre 2018, concernent les études de réhabilitation des bâtiments de Bormes.

Les salaires versés en 2018 sur le Centre de Vacances correspondent à un effectif moyen de 0,38 ETP non cadre (effectif temps plein).

Le 20 décembre 2017, 3 villas ont été acquises à Bormes les mimosas pour un montant de 716 886,67 €.

Aucune dotation aux amortissements économiques concernant ces villas n'a été constatée, mais un amortissement dérogatoire a été mis en place sur la part construction de celles-ci (durée de l'amortissement 20 ans).



**FONDATION DU BOCAGE**  
**Synthèse**  
**du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018**  
**COMPTES ANNUELS**

**\* Honoraires des commissaires aux comptes**

Le montant des honoraires facturé pour l'année 2018 des Commissaires aux comptes est de 26.400 €. (24.000 € en 2017)

**\* Les produits et charges exceptionnels**

Les charges exceptionnelles s'élèvent à 1.880.978 € dont :

- des dotations aux amortissements dérogatoires pour 169.409 €
- 1.701.235 € de valeur comptable des éléments d'actifs cédés,
- Le transfert de dons à Emergence collectés par Emergence 8.990 €

Les produits exceptionnels sont de 2.305.934 € et se composent notamment :

- des quote-part de subvention d'investissement pour 20.327 €,
- des produits de cession d'éléments d'actif pour 1.906.940 €,
- une reprise sur les amortissements dérogatoires de 322.093 €,
- des dons et legs pour 47.621 €

**\* Les transferts de charges**

Les transferts de charges représentent 129.040 € : ce sont des charges refacturées à nos prestataires (48.611 € de ces transferts concernent des remboursements de formation, 7.881 € concernent des remboursements de contrats aidés, 44.724€ concernent la mise à disposition de 2 de nos personnels à d'autres institutions, le reste étant diverses charges refacturées à nos divers partenaires)

**\* Ventilation du Chiffres d'affaires par secteur d'activité**

<b>Chiffre d'affaires 2018 par secteur d'activité</b>	
Maisons d'enfance à Caractère Social	4 399 321
Lycée	791 898
Centres de vacances	213 198
Fondation	171 740
Exploitation	45
<b>Total</b>	<b>5 576 203</b>

**o Évènements exceptionnels survenus en 2018**

RAS

• **NOTES SUR LE BILAN**

○ **Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles ont évolué comme suit au cours de l'exercice :

Nature des immobilisations	31/12/2017	Augmentations	Diminutions	31/12/2018
Frais d'établissement				
Frais recherche/développement	14.205			14.205
Conces. Brevets licences marques				
Autres	1.667.479	14.929	13.106	1.669.302
Immob. incorporelles en cours				
<b>TOTAL</b>	<b>1.681.684</b>	<b>14.929</b>	<b>13.106</b>	<b>1.683.507</b>

○ **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles ont évolué comme suit au cours de l'exercice :

Nature des immobilisations	31/12/2017	Augmentations	Diminutions	31/12/2018
Terrains	2141879	26 604	69 511	2 098 972
Constructions sur sol d'autrui	0			0
Constructions	20254957	113 003	3 030 720	17 337 240
Installations techniq, mat et out.	1380133	8 267	45 401	1 342 999
Autres immobilis.corporelles	2534774	93 617	258 857	2 369 534
Immobilisations en cours	223857	660	124 019	100 498
<b>TOTAL</b>	<b>26535600</b>	<b>242 151</b>	<b>3 528 508</b>	<b>23 249 243</b>

○ **Immobilisations financières**

Les immobilisations financières ont évolué comme suit au cours de l'exercice :

Nature des immobilisations	31/12/2017	Augmentations	Diminutions	31/12/2018
Autres Participations	267.005	27		267.032
Autres immobilisations financières	119.650	10.615	6.006	124.259
<b>TOTAL</b>	<b>386.655</b>	<b>10.642</b>	<b>6.006</b>	<b>391.291</b>

**o Dépréciation des Immobilisations**

Les amortissements suivants ont été constatés au cours de l'exercice :

Nature des immobilisations	31/12/2017	Augmentations	Diminutions	31/12/2018
Frais d'établissement				
Frais recherche / développement	1396	4 735		6 131
Concess. Brevets licences marques				0
Autres immobilisations incorporelles	49795	4 014	13 106	40 703
<b>TOTAL IMMOS INCORP.</b>	<b>51 191</b>	<b>8 749</b>	<b>13 106</b>	<b>46 834</b>
Terrains				
Constructions	10067397	497 376	1 435 182	9 129 591
Constructions sur sol d'autrui				0
Installations, agencements constructions				0
Installations techniques, mat et out	1201024	34 530	45 370	1 190 184
Installations générales				0
Matériel de transport				0
Matériel de bureau et informat.				0
Autres immobilisations corporelles	1941253	131 003	222 702	1 849 554
<b>TOTAL IMMOS CORP.</b>	<b>13209674</b>	<b>662 909</b>	<b>1 703 254</b>	<b>12 169 329</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>13 260 865</b>	<b>671 658</b>	<b>1 716 360</b>	<b>12 216 163</b>

**o Stocks**

Pas de stock au 31/12/2018

**o Etat des créances**

Nature	Total	A 1 an	A + de 1 an
Prêts	118 164		118 164
Autres immobilisations financ.	6 095		6 095
Clients et comptes rattachés	876 970	834 691	42 279
Créances fiscales et sociales	70 018	70 018	
Autres Créances	65 078	65 078	
Charges constatées d'avance	35 928	35 928	
<b>TOTAL</b>	<b>1 172 254</b>	<b>1 005 716</b>	<b>166 538</b>

o **Disponibilités**

Les disponibilités sont constituées des comptes bancaires, de la caisse et de valeurs mobilières de placement dont des comptes à terme.

o **Charges et produits constatés d'avance**

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	35.928	435.203
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
<b>TOTAL</b>	<b>35.928</b>	<b>435.203</b>

Les produits constatés d'avance sont essentiellement constitués de produits issus de la scolarité et de la mise à disposition de l'internat aux autres établissements scolaires car il n'a été établi qu'une facturation annuelle couvrant la période du 01/09 de l'année N au 30/06 de l'année N+1.

o **Produits à recevoir**

Etablissements de crédit - Intérêts courus	422 €
Clients	16.708 €
Fournisseurs et comptes rattachés	1.226 €
Autres créances	17.673 €
Etat subventions à recevoir	39.938 €
	<b>75.967 €</b>



### o Charges à payer

Les dettes incluent les charges à payer suivantes :

Dettes financières	3.368 €
Fournisseurs factures non parvenues	83.171 €
Fournisseurs d'immobilisations factures non parvenues	13.998 €
Diverses charges à payer	35.601 €
Personnel charges à payer	206.767 €
Organismes sociaux charges à payer	115.508 €
Etat charges à payer	0 €
	458.413 €

### o Engagements de retraite

Les engagements en cas de départ en retraite font l'objet d'une comptabilisation dans les comptes annuels.

Les indemnités de départ en retraite ont été calculées en appliquant la convention collective salarié par salarié, d'après le dernier salaire brut connu et en considérant l'ancienneté acquise à la clôture de l'exercice. (Nous ne prenons pas en compte l'ancienneté du salarié dans ses précédentes expériences sauf pour le Relais Familial et le directeur du lycée).

Le salaire brut est probabilisé puis actualisé d'après les estimations suivantes :

Age prévisible de départ à la retraite : 65 ans  
 Taux annuel de revalorisation des salaires : 2%  
 Taux d'actualisation : 2%

L'hypothèse d'un départ à l'initiative du salarié étant retenue, les charges sociales dues sur ces indemnités ont été incluses dans la provision

Au 31 décembre 2018, les engagements de retraite ainsi déterminés s'élèvent à :

-Lycée	42.149
-Maison d'enfants	209.987
-Fondation	9.323
-Exploitation	0
-Centre de vacances	0
	TOTAL 261.459



FONDATION DU BOCAGE  
Synthèse  
du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018  
COMPTES ANNUELS

o **Autres engagements donnés :**

Un compromis a été signé en 2016 :

- Le premier pour la vente de la Villa rue Jules Ferry avec Mr Del Grosso signé le 7 Décembre 2016 avec pour échéance le 31 Décembre 2018 (clause suspensive permis de construire).

o **Autres informations :**

Prises de participations

La Fondation a pris une participation de 20.2 % dans un GIE nommé SIM 73 créé en 2017 dont l'objet est la mise en place et le développement d'un système d'information mutualisé.

Le montant de la participation dans ce GIE s'élève à 265 364 € et la quote part de charges revenant à La Fondation en 2018 à 51 047 €.

De plus, la Fondation du Bocage est caution d'un emprunt souscrit par le GIE proportionnellement à sa participation, le montant restant dû au 31/12/2018 est de 83 681 €.

Au 31/12/2018, le GIE enregistre un résultat déficitaire de 223 042 € pour un Chiffre d'affaires de 256 297 €. Le montant des capitaux propres est de 1 092 349 €.

En date du 11/10/18, la Fondation a signifié au GIE son souhait d'exercer son droit de retrait du GIE avec effet au 30/04/2019. A cette date, le coût de sortie définitif n'est pas connu. Aucune provision n'a donc été comptabilisée à ce titre.

**FONDATION DU BOCAGE**

339, rue de Costa de Beauregard  
73000 CHAMBERY

**RAPPORT SPECIAL  
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES  
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**

Aux adhérents,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour l'association des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues par le code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par le conseil d'administration.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention réglementée telle que visées par le code de commerce.

FAIT A CHAMBERY, LE 24 AVRIL 2019,  
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES,

MARTIN RETORD ET ASSOCIES  
NIVOLET  
REPRESENTEE PAR

  
PASCAL MARTIN-RETORD